

Christophe CHARTIER
20 bd de la Liberté
63200 RIOM
06 09 17 38 98

Objet : Réclamation sur projet PLUi commune d'AUBIAT,
Sur le PLUi en projet la parcelle 55 sise **Chemin neuf à 63260 AUBIAT** est en zone agricole.

Cette référence de parcelle est l'ancienne référence. Cette parcelle était en zone constructible. Elle a été divisée en 2 parcelles (125 et 126) par les anciens propriétaires. J'ai acheté la parcelle 125 en 2024 pour y construire ma résidence principale. J'ai déposé une demande de permis de construire le 14-11-2024 et obtenu l'accord du permis de construire le 30-01-2025 (PC 063 013 24 00010). La construction de la maison est déjà bien avancée et le terrain a été viabilisé. Merci de corriger cette erreur en reclassant la parcelle 125 en zone constructible. Ci-dessous les plans avant la division et après la division

ZONAGE_PLUi_PROJET_Aubiat – Parcelle 55



